

RÈGLEMENT

Les stages proposés dans ce livret « Week & Stage » sont organisés par la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts et sont ouverts à toutes personnes résidant ou non sur le territoire.

Les inscriptions se font obligatoirement au préalable, au plus tard 8 jours avant la date du stage (sauf pour le Week & Stage danse trad' où une billetterie sera également ouverte sur place, y compris le soir pour le bal folk, voir page 9).

Pendant la durée d'un stage, les déplacements restent à la charge des stagiaires et sous leur responsabilité.

En cas de force majeure, la Communauté de communes se réserve le droit d'annuler le(s) stage(s). Dans ce cas, les personnes seront intégralement remboursées.

Si un stagiaire ne peut finalement pas participer au stage où il s'était inscrit, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts s'engage à rembourser l'inscription, sur présentation d'un justificatif.

Droit d'image : les personnes inscrites à un stage autorisent l'utilisation, au titre de la communication par la Communauté de communes, de photos ou de documents filmés d'elles-mêmes ou réalisés par elles-mêmes (article 34 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978).

Conseils restauration et hébergement

La Communauté de communes peut vous conseiller pour la réservation d'un restaurant ou d'un hébergement, pour les personnes souhaitant séjourner durant le week-end du(des) stage(s). Plusieurs gammes de prestations et de prix sont proposées.

Consultez le site www.vendeevallee.fr ou téléphonez au 02 51 44 20 16.

Pour vous inscrire sur un ou plusieurs stages, merci de renvoyer la fiche d'inscription (ci-contre) par courrier, accompagnée du règlement par chèque(s) à l'ordre du Trésor public. Un email ou un courrier confirmera votre inscription.

Une fiche par personne. Possibilité de faire des photocopies ou en téléchargement sur www.ccfulgent-essarts.fr